

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

RÈGLEMENT NUMÉRO 26-172

MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 18-942 EN VUE DE REMPLACER UNE PARTIE DE L'AIRE D'AFFECTATION PUBLIQUE A CARACTERE RECREATIVE LOCALISEE A L'EXTREMITÉ DE LA RUE LEVESQUE (DU COTE DE L'ARENA), PAR UNE AIRE D'AFFECTATION RESIDENTIELLE DE HAUTE DENSITE

LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Une partie de l'aire d'affectation publique à caractère récréative localisée à l'extrémité de la rue Lévesque (du côté de l'aréna) est remplacée par une nouvelle aire d'affectation résidentielle de haute densité.
2. Le feuillet 2 de 3 du plan des grandes affectations, intégré au plan d'urbanisme, est modifié en conséquence, comme en font foi les plans numéros 26-172-1 et 26-172-2 démontrant la situation actuelle de même que la situation projetée, joints au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ENTREE EN VIGUEUR

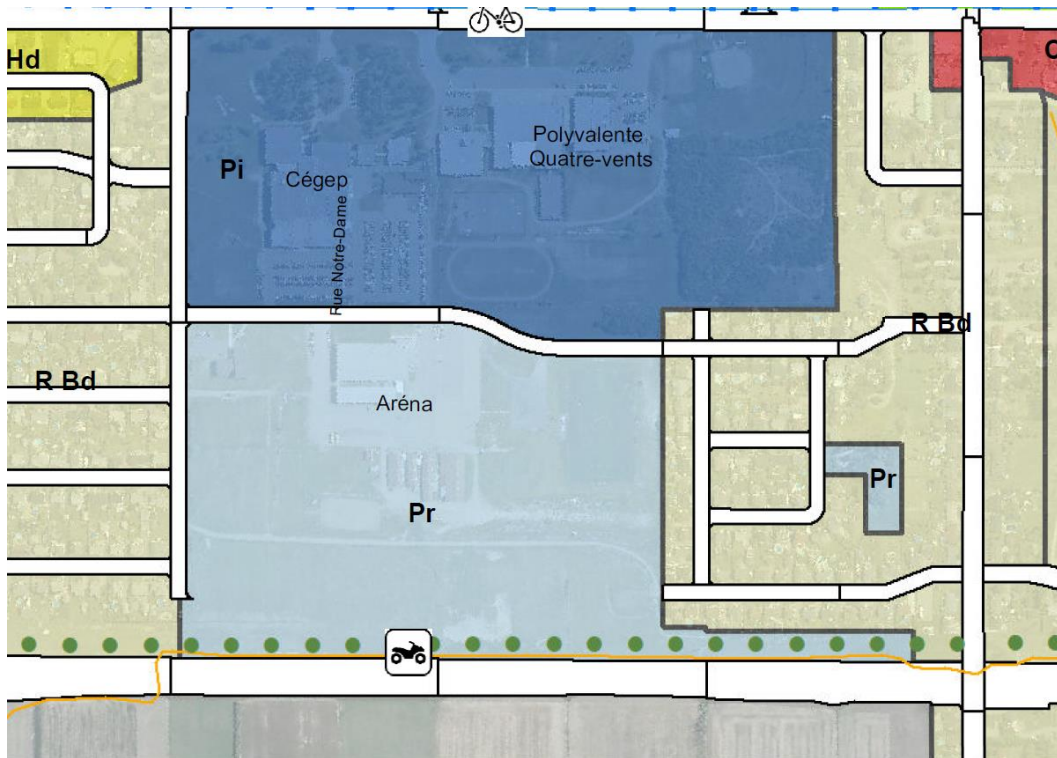
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ à la séance ordinaire du conseil tenue le 23 mars 2026.

Jean-Philippe Boutin, maire

M^e Louise Ménard, greffière

Plan 26-172-1



Ville de Saint-Félicien

Modification au plan d'urbanisme - Règlement 26-172 (plan 26-172-1)
Modifiant le plan d'urbanisme 18-942 en vue de créer une nouvelle aire
d'affectation résidentielle de haute densité à même une aire
d'affectation publique à caractère récréative dans le secteur de la rue
Lévesque.

Situation actuelle
Janvier 2026

Plan 26-172-2



Ville de Saint-Félicien

Modification au plan d'urbanisme - Règlement 26-172 (plan 26-172-1)
Modifiant le plan d'urbanisme 18-942 en vue de créer une nouvelle aire
d'affectation résidentielle de haute densité à même une aire
d'affectation publique à caractère récréative dans le secteur de la rue
Lévesque.

Situation projetée
Janvier 2026